



COMPTE-RENDU SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019

Sur convocation en date du 10 octobre 2019, le conseil municipal de FRANS s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, le vendredi 20 septembre 2019 à 20 h 30, sous la présidence de Mme Michelle NUGUET, 1^{ère} adjointe, en l'absence du Maire empêché.

Nombre de conseillers en exercice : 18 **Présents :** 10 **Votants :** 15 (dont 5 procurations)

Présents : Danielle BLACHE, Jean-François CHANTELOUBE, Jean-Philippe GUILLAUD, Bernard MANVOY, Jean-Pierre MILTON, Michelle NUGUET, Jean-Luc RAUX, Patricia RELACHON, Claire VAUDANT, Laurence VIALLA.

Pouvoirs : Pascal CUNY à Bernard MANVOY, Valérie MERLE à Laurence VIALLA, Jérémy ROBERT à Michelle NUGUET, Martial THEVENET à Jean-Pierre MILTON, Nathalie WIMMENAUER à Jean-François CHANTELOUBE.

Absents : Nathalie BOIX, Joël PECHOUX, Hervé ROCHE.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MILTON élu à l'unanimité.

Compte-rendu de la séance du 20 septembre 2019 : adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Délibérations

- 2019-31 Modification des statuts de la communauté de communes Dombes Saône Vallée
 - 2019-32 Adhésion de la communauté de communes Dombes Saône Vallée au SYTRAIVAL
 - 2019-33 Résidence le Clos des Vernes : constitution d'une servitude de passage au profit de la commune pour l'installation de la ventilation du pôle médical
- Questions diverses

Délibération 2019-31 – Modification des statuts de la communauté de communes Dombes Saône Vallée

Il convient d'autoriser la modification des statuts de la CCDSV, afin de gagner en efficacité dans l'exercice de ses compétences et dans la gestion des relations avec les autres administrations. Cette modification donne la possibilité à la CCDSV d'adhérer à un syndicat mixte sans l'accord de la majorité des communes, sur simple délibération de son conseil communautaire.

Approbaton à l'unanimité.

Délibération 2019-32 – Adhésion de la communauté de communes Dombes Saône Vallée au SYTRAIVAL

En raison de la prochaine dissolution du SMICTOM au 1^{er} janvier 2020, et de la reprise de cette compétence par la communauté de communes il convient d'autoriser son adhésion au SYTRAIVAL (Syndicat de traitement et valorisation des déchets).

Approbaton à l'unanimité.

Délibération 2019-33 – Résidence le Clos des Vernes : constitution d'une servitude de passage au profit de la commune pour l'installation de la ventilation du pôle médical

Le bailleur social DYNACITÉ, propriétaire des logements de la résidence le Clos des Vernes, a autorisé la commune à installer la VMC du pôle médical dans les combles du bâtiment. Cet accord doit être

juridiquement matérialisé par la constitution d'une servitude de passage. Les frais inhérents à l'établissement de l'acte sont pris en charge par la commune.

Approbation à l'unanimité.

Questions diverses Néant

Commissions et syndicats

Voirie

Un nouvel estimatif de l'aménagement du parvis église/mairie a été établi, permettant de diminuer la dépense prévisionnelle d'environ 50 000 €, avec l'utilisation de matériaux différents (béton désactivé moins onéreux).

Le portique du chemin de la Borne (haut) vient d'être remis en état.

Personnel communal

La rentrée scolaire a été compliquée à gérer du fait de l'absence simultanée des ATSEM, mais l'entraide entre les autres agents présents a bien fonctionné.

CCAS

Le repas a comme toujours été très apprécié par les aînés.

Animation – salle polyvalente

La pluie de ces derniers jours a mis en évidence une fuite dans le toit de la salle polyvalente. A suivre.

Culture – communication

Le Franvernois sera diffusé comme d'habitude dans la période de Noël. Le site internet est toujours en cours de restructuration.

Scolaire

Les petits de l'école maternelle vident régulièrement le sable dans l'égout situé dans la cour de l'école maternelle. Le curage sera réalisé pendant les vacances scolaires. Coût : 300 euros. Ce problème sera évoqué lors du prochain conseil d'école.

SMICTOM

La déchetterie du Pardy est fermée jusqu'à mi-décembre pour permettre l'aménagement des nouvelles plateformes de dépôt des déchets. Durant toute la période de fermeture, les habitants ont la possibilité de se rendre à la déchetterie des Bruyères située zone industrielle de Reyrieux.

Le SMICTOM met à disposition des associations des gobelets pour leurs manifestations.

CCDSV

Au bout de 5 années d'études, le projet d'implantation du futur espace commercial est en bonne voie. Le site a été approuvé par la société INTERMARCHÉ, qui devrait déposer prochainement une demande de permis de construire. Le conseil départemental apportera son concours pour l'aménagement d'un carrefour sur la RD 904 afin d'en faciliter l'accès.

Afin de permettre cette réalisation, le SCOT devra être validé. Il ne pourra être mis en application qu'après l'enquête publique qui se déroulera du 6 novembre au 6 décembre. Il est rappelé que c'est le SCOT qui cadre l'aménagement commercial au sein du territoire.

La séance est levée à 21h25.

La 1^{ère} adjointe,
Michelle NUGUET

